

Sur le terrain, 3 actions

- 1 Repérage de la population vulnérable après une chute au domicile ayant nécessité une intervention des pompiers ou population repérée par les professionnels locaux
- 2 Mise en place de la pochette CPTS comprenant les informations nécessaires à une prise en charge de qualité par les équipes de secours et les équipes hospitalières
- 3 Transmission à la Maison De l'Autonomie (service du Conseil Départemental) pour visite de prévention par les travailleurs sociaux en accord avec le patient